



Police

Zone de police
« La Mazerine »
n° 5269
-

AVIS DE PUBLICATION

En sa séance du 21 juin 2024, le Conseil de police a examiné les points suivants :

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU 25 MARS 2024 (PARTIE PUBLIQUE) – VOTE

La partie publique du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024 est approuvée à la majorité. Une abstention de Monsieur Dubuisson du fait de son absence au Conseil du 25 mars 2024.

2. BUDGET EXTRAORDINAIRE 2024 - MODIFICATION BUDGETAIRE N°1 – VOTE

Le Conseil de police approuve la modification budgétaire n°1 relative au budget extraordinaire 2024 de la zone de police.

3. BUDGET EXTRAORDINAIRE 2024 - ACQUISITION DE DEUX VEHICULES POUR LE SERVICE INTERVENTION – CHOIX DU MODE ET DES CONDITIONS DE PASSATION DE MARCHE – VOTE

Le Conseil de police approuve :

- le montant estimé du marché “Achat de deux véhicules de type SUV strippés et équipés police pour le Département Intervention”.
- le mode de passation et les conditions du marché .

- de financer cette dépense , sous réserve de l'approbation de la modification budgétaire n°1 par l'Autorité de Tutelle, par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, articles 33001/74352 et 33005/74352.

4. BUDGET EXTRAORDINAIRE 2024 – REMPLACEMENT D'UN SYSTEME DE TELEPHONIE VOIP POUR LA ZONE DE POLICE LA MAZERINE– CHOIX DU MODE ET CONDITIONS DE PASSATION DE MARCHE – VOTE

Le Conseil de police approuve :

- le cahier des charges "*REMPLACEMENT D'UN SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE VOIP POUR LA ZONE DE POLICE LA MAZERINE*" et le montant global estimé du marché.
- de choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché ;
- de consulter les opérateurs économiques suivants :
 - Quant : Industrieweg 4 , 3001 Heverlee – BCE 0465.743.619
 - Destiny: Leuvensesteenweg 641, 1930 Zaventem – BCE 0267.317.647
 - Proximus: Boulevard du Roi Albert II 27 , 1030 Bruxelles – BCE 0202.239.951
- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 33000/742 53 (pour 50%) et 33005/742 53 (pour 50%).

5. BUDGET EXTRAORDINAIRE 2024 - ACQUISITION DE GILETS PARE-BALLES – CHOIX DU MODE ET CONDITIONS DE PASSATION DE MARCHE – VOTE

Le Conseil de police approuve :

- le cahier des charges "*ACHAT DE GILETS PARE-BALLES INDIVIDUELS, DE HARNAIS PORTES-PLAQUES ET DE PLAQUES BALISTIQUES HO3 OU DE TYPE STAND-ALONE HO3*" et le montant global estimé du marché.
- de choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.
- de consulter les opérateurs économiques suivants :
 - Seyntex : Brug-Zuid 51 , 9880 Aalter – BCE 0423.039.962
 - Cop Attitude : Rue des Vallées 1/B , 1315 Incourt – BCE 0431.610.309
 - BMP Equipement : Kanaalweg 52 , 3980 Tessenderlo – BCE 0459.137.226
 - LevelFour : Avenue Eiffel 8 , 1300 Wavre – BCE 0737.670.944
 - AVITX NV - VANDEPUTTE, Kortrijkstraat 126 , 8770 Ingelmunster – BCE 0430.000.406

➤ BUSELOC, Ambachtslaan 20 , 3990 Peer – BCE
0433.160.527

- de financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2024, article 33005/74451.

6. MODIFICATION DU CADRE ORGANIQUE DE LA ZONE – VOTE

Le Conseil de police approuve la modification du cadre organique de la zone :

- Diminuer le cadre organique opérationnel de deux agents de police. (-2)
- Augmenter, au prorata, le cadre organique opérationnel de deux inspecteurs de police.(+2)
- Pour les calog : modifier la catégorie D en catégorie C, portant le nombre de niv. D à 3 (-1) et le nombre de niv. C à 6 (+1)

7. ACCORD DE COLLABORATION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN D.P.O AU PROFIT DE 4 ZONES DE POLICE – VOTE

Le Conseil de police marque son accord sur l'adhésion au partenariat relatif à la mise à disposition d'un D.P.O. (Délégué à la Protection des Données) par la Z.P. Waterloo au profit des zones de Police de Ouest Brabant wallon, Mazerine, Braine-l'Alleud et Waterloo, avec une clé de répartition de ¼ pour le financement.

8. APPEL A PROPOSITION DE PROJETS POUR RENFORCER ET SOUTENIR LA PROXIMITE DE LA POLICE LOCALE – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Le Conseil de police atteste sur l'honneur, conformément à l'Arrêté royal établissant les modalités d'un appel à projet et les modalités d'attribution d'une subvention pour les zones de police dans le but de renforcer et de soutenir la police de proximité, que la subvention soutenant le projet ne sera pas utilisée pour le financement de frais de personnel et que le projet soutenu par cette subvention ne sera pas financé par d'autres sources de financement.

A huis clos

1. APPROBATION DU PV DU 25 MARS 2024 (HUIS CLOS) – VOTE

2. PERSONNEL – DESIGNATION D'UN INSPECTEUR PRINCIPAL POUR LE SERVICE CIZ (ISSU DE LA MOBILITE 2024/02 erratum) – VOTE

**3. PERSONNEL – DEPART EN PENSION D’UN COMMISSAIRE
DIVISIONNAIRE DE POLICE – PRISE D’ACTE**

**4. PERSONNEL – DEPART EN PENSION D’UN CALOG NIV.D - PRISE
D’ACTE**

**5. PERSONNEL – ACCIDENT DU TRAVAIL – DECISION D’ETHIAS – PRISE
D’ACTE**

En séance publique

9. PERSONNEL – BESOINS MOBILITE 2024/03 erratum – VOTE

Le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2024/03 erratum l’ouverture de la place d’un inspecteur principal pour le département SER.

10. PERSONNEL – BESOINS MOBILITE 2024/04 - VOTE

Le Conseil de police autorise dans le cadre de la mobilité 2024/04 l’ouverture des places :

- Un INP pour le département ICT
- Un INP pour le département CIZ
- Un INP pour le département Proximité (en réserve si départ)
- Deux INP pour le département INTER (en réserve si départ)

En cas de mobilité 2024/03 infructueuse :

- Un INP pour le département INTER
- Un Calog C pour le département qualité- admin/CIZ
- Un INPP pour le département SER

La liste ci-dessus ainsi que l'ordre du jour peuvent être consultés au siège de la zone de police, commissariat central, route de Genval , 157-159 à 1380 Lasne, dès ce lundi 24 juin 2024 pendant 10 jours.

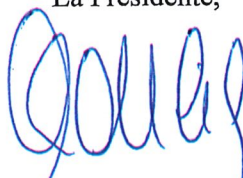
Le Chef de zone,



Laurence COPPIETERS
Commissaire divisionnaire de
police



La Présidente,



Laurence ROTHIER
Bourgmestre de Lasne